

Décharge 2016: Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)

2017/2172(DEC) - 03/10/2018 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) pour l'exercice 2016.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2018/1382 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles pour l'exercice 2016.

CONTENU : le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur exécutif de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles sur l'exécution du budget de l'Autorité pour l'exercice 2016.

La décision est accompagnée d'une résolution du Parlement européen contenant les observations qui font partie intégrante de la décision concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016 (*se reporter au résumé daté du 18.4.2018*).

Dans sa résolution liée à la décharge, le Parlement s'est félicité du fait que l'Autorité coopère activement avec ses membres pour appréhender l'ampleur de l'incidence de la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union sur la surveillance des activités du secteur des assurances et des pensions, ainsi que les répercussions sur l'Autorité en tant qu'institution. Il a relevé en outre que l'Autorité est en contact avec la Commission et procède à des échanges informels avec elle sur ce sujet.

Le Parlement a constaté que la révision du site internet de l'Autorité est achevée et qu'une refonte du site devrait avoir lieu avant la fin de l'année 2018 dans le but de rendre les informations sur les activités de l'Autorité plus accessibles à un public plus large.

En dernier lieu, le Parlement a relevé avec beaucoup de satisfaction qu'en 2016, l'Autorité s'est engagée à améliorer le rapport coût-efficacité et le bilan environnemental de son lieu de travail, ainsi qu'à réduire et à compenser ses émissions de CO₂.